

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2014
18 HEURES 30 A SAINT ETIENNE DU GRES

Présents : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Pascale ALBERTOS, Danièle AOUN, Gilles BASSO, Michel BONET, Maryse BONI, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, Guy FRUSTIE, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Bernard WIBAUX.

Excusés : M. René FONTES, Mme Chantal LEMOIGNE, M. Christian VALLAT.

Procurations :

- de Mme Nelly BERTHON à M. Michel BONET ;
- de M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO ;
- de Mme Christine GARCIN-GOURILLON à M. Jack SAUTEL ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Yves FAVERJON ;
- de M. Stephan GUIGNARD à Mme Nadia ABIDI ;
- de Mme Anne SOURDON à M. Guy FRUSTIE ;
- de M. Benoît VENNIN à Mme Pascale LICARI ;
- de M. Jean-Louis VILLERMY à M. Laurent GESLIN.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Jean MANGION, Maire de la Commune de Saint Etienne du Grès, a accueilli les conseillers communautaires présents.

A la demande de l'ensemble des conseillers communautaires présents, il a été observé une minute de silence en mémoire d'Hervé GOURDEL, otage français assassiné le jour-même en Algérie.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 23 JUILLET 2014

Le compte-rendu en date du 23 juillet 2014 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- décision n° 17-2014 relative à la signature d'une convention avec l'association des Mouliniers de la Vallée des Baux pour le versement de la subvention de l'année 2014.
- décision n° 18-2014 relative à la signature d'une convention avec l'association Jeunes Agriculteurs 13 pour le versement de la subvention de l'année 2014.
- décision n° 19-2014 relative à la signature d'une convention avec l'association Les Foulées de l'Olivier pour le versement de la subvention de l'année 2014.
- décision n° 20-2014 relative à la signature d'une convention avec l'association Service de remplacement pour le versement de la subvention de l'année 2014.
- décision n° 21-2014 relative à la signature d'une convention avec l'association Jeunes ADEAR pour le versement de la subvention de l'année 2014.
- décision n° 22-2014 relative à la signature d'une convention avec le Comité des fêtes de St Rémy de Provence pour le versement de la subvention de l'année 2014.

- décision n° 23-2014 relative à la signature d'une convention avec l'association Pays d'Arles Initiative Locale pour le versement de la subvention de l'année 2014.
- décision n° 24-2014 relative à la signature d'une convention avec l'association PROCAMEX pour le versement de la subvention de l'année 2014.
- décision n° 25-2014 relative à la signature d'une convention avec le Syndicat interprofessionnel de l'olivier de la Vallée des Baux pour le versement des subventions de l'année 2014.
- décision n° 26-2014 relative à la signature d'une convention avec l'association Solidarité Paysans Provence Alpes pour le versement de la subvention de l'année 2014.
- décision n° 27-2014 relative à la signature d'une convention avec l'association Transport Mobilité Solidarité pour le versement de la subvention de l'année 2014.
- décision n° 28-2014 relative à la signature d'une convention avec la société Berger-Levrault définissant les modalités d'utilisation de la Solution « Echanges sécurisés »
- décision n° 29-2014 relative à la signature d'une convention avec la société Berger-Levrault définissant les modalités d'utilisation de la solution « Marchés Sécurisés »
- décision n° 30-2014 relative à la signature d'une convention tripartite avec EDF et le comptable public fixant les modalités de dépenses par prélèvement SEPA.

Celles-ci n'ont appelé aucune observation.

4. DELIBERATION N°81-2014 - DECISION MODIFICATIVE N°2014-1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVBA

Il est proposé aux élus d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal d'un montant de 184 351€ se décomposant comme suit :

- Section de fonctionnement : 88 851€
- Section d'investissement : 95 500€

Adoptée à l'unanimité.

5. DELIBERATION N°82-2014 - REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DES FRAIS LIES A L'EXERCICE DES COMPETENCES VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAUTAIRE NON PRIS EN CHARGE PAR LA CCVBA

Il est proposé aux conseillers communautaires de mettre à la charge de la CCVBA les frais liés à l'exercice des compétences *voirie et éclairage public d'intérêt communautaire* pris en charge par les communes concernées. Ces dépenses seront remboursées au vu d'un état des frais précis élaboré par les communes concernées.

Adoptée à l'unanimité.

6. DELIBERATION N°83-2014 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA-CARAD POUR L'EXPLOITATION DU QUAÏ DE TRANSFERT ET DE LA DECHETERIE DE MOLLEGES

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la CCVBA et la CARAD relatif à la passation d'un appel d'offres pour le marché visant à gérer l'exploitation du quai de transfert et de la déchetterie de Mollégès, laquelle est utilisée par la commune d'Eygalières en vertu d'une convention précédemment conclue entre la CCVBA et la CARAD.

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ayant pour objet la constitution dudit groupement de commandes ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

7. DELIBERATION N°84-2014 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA-CARAD POUR LE TRAITEMENT ET LE TRANSFERT DES DECHETS DE LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE SAINT-REMY DE PROVENCE

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la CCVBA et la CARAD relatif à la passation d'un appel d'offres pour le marché visant à gérer les déchets issus de déchèteries (location des bennes, enlèvement, transport et traitement des déchets), en l'occurrence la déchèterie de Saint Rémy de Provence.

Il est également proposé d'autoriser son Président à signer la convention ayant pour objet la constitution dudit groupement de commandes ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

8. DELIBERATION N°85-2014 – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES ELUS COMMUNAUTAIRES MANDAT SPECIAL

Il est proposé aux élus communautaires de décider que pour la durée de la mandature, les frais de déplacements des élus bénéficiant d'un mandat spécial seront remboursés sur la base des frais réels pour les frais de transport, dans une limite de 30 € pour la restauration, 120 € pour l'hébergement et que la CCVBA pourra prendre en charge directement certains frais en cas de nécessité.

Adoptée à l'unanimité.

9. DELIBERATION N°86-2014 – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS COMMUNAUTAIRES

Il est proposé aux élus communautaires de décider que pour la durée de la mandature, les frais de déplacements des agents communautaires seront remboursés selon les montants forfaitaires et le barème kilométrique prévus en annexe de la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

10. DELIBERATION N°87-2014 – MANDATS SPECIAUX – REFORME TERRITORIALE

Il est proposé au conseil communautaire de donner mandat spécial aux membres du Bureau communautaire, à savoir : Mmes et MM. Hervé CHERUBINI, Jack SAUTEL, Guy FRUSTIE, Alice ROGGIERO, Jean MANGION, René FONTES, Pascale LICARI, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Michel FENARD et Yves FAVERJON, pour représenter la CCVBA lors des réunions, rencontres, conférences... relatifs aux réformes territoriales ; et d'autoriser le remboursement des frais afférents à ces déplacements jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

11. DELIBERATION N°88-2014 – MANDATS SPECIAUX – LES PAYSAGES FRANÇAIS DE VINCENT VAN GOGH

Il est proposé au conseil communautaire de donner mandat spécial aux membres du Bureau communautaire, à savoir : Mmes et MM. Hervé CHERUBINI, Jack SAUTEL, Guy FRUSTIE, Alice ROGGIERO, Jean MANGION, René FONTES, Pascale LICARI, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Michel FENARD et Yves FAVERJON, pour représenter la CCVBA lors des réunions, rencontres, conférences... relatifs au projet « Les Paysages français de Vincent Van Gogh » ; et d'autoriser le remboursement des frais afférents à ces déplacements jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

12. DELIBERATION N°89-2014 – CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL TITULAIRE A TEMPS COMPLET - SUPPRESSION D'UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL TITULAIRE A TEMPS COMPLET

Il est proposé aux élus communautaires la modification du tableau des effectifs du personnel avec la création à compter du 1^{er} octobre 2014, un poste permanent d'ingénieur territorial principal titulaire à temps complet conformément à la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et la suppression d'un poste permanent d'ingénieur territorial titulaire à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 1^{er} décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

13. DELIBERATION N°90-2014 RECRUTEMENT D'UN AGENT NON-TITULAIRE A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SPECIFIQUE

Il est proposé au conseil communautaire de recruter, à compter du 1^{er} octobre 2014, un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps complet conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et ce, pour une durée de trois mois renouvelables une fois pour poursuivre l'élaboration du schéma de développement économique.

Adoptée à l'unanimité.

14. DELIBERATION N°91-2014 - MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Il est proposé aux élus communautaires de voter la motion de soutien à l'AMF afin d'appuyer son action visant à alerter l'ensemble des pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

Adoptée à l'unanimité.

La séance a été levée à 19h50.

Le Président



The image shows a blue ink signature of Hervé Cherubini. The signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'CCVBA' at the top, a central emblem depicting a figure holding a scale, and the text 'REGIOM DE TERRACIUSE' and '13520' at the bottom.

Hervé CHERUBINI